

La Newsletter de l'engagement

n°8

Janvier-février 2020

A L'AGENDA

Dispositif Actif'jeunes 15-25 ans : à vos projets !

Envie de vous engager un peu, beaucoup, passionnément comme Chloé auprès de structures éducatives et sanitaires pour les plus démunis en Inde, comme Jasmin avec une web-série de sensibilisation contre le harcèlement et les violences ou comme Iris avec un documentaire sur les réfugiés tibétains à Dharamsala ? Lancez-vous dans un projet solidaire personnel ou collectif, à Suresnes ou ailleurs !

Deux commissions d'aide aux projets pour des bourses allant jusqu'à 1 200 € sont prévues prochainement. Les dépôts de dossier sont à remettre avant le 10 janvier pour une commission le 23 janvier et avant le 14 mai pour une commission fin mai/début juin.

Plus d'informations et prise de rendez-vous : Sébastien BUREAU

01 47 72 35 73

<http://www.sij.asso.fr/actifjeunes/actif.htm>

24 février, 20h30 : Représentation théâtrale « Douces amazones ou le parlement des femmes »

Le forum des femmes 2020 qui a pour thème « Les femmes dans l'histoire » débutera par un spectacle théâtral retraçant le combat des femmes pour le droit de vote en Angleterre (suffragettes). En réponse à la violence subie, les femmes ont appris le self-défense, qui se traduit dans cette pièce par la participation de plusieurs membres du Club suresnois Krav Maga Training. Ils mettront en scène plusieurs chorégraphies intégrées au spectacle proposé par la compagnie du Théâtre des oiseaux, que vous pourrez retrouver le 24 février à 20h30, salle municipale du Belvédère (65, bis rue Gambetta).

Contact : Milèna DIA

01 41 18 37 77 / mdia@ville-suresnes.fr

NEIGE – Soyons solidaires

Le déneigement des trottoirs est obligatoire et important pour la sécurité des piétons. Chacun doit déneiger devant sa porte. Or il s'agit d'une vraie difficulté pour les personnes âgées ou porteuses de handicap. Et si nous nous aidions les uns les autres ?

LES PETITES ANNONCES

Devenez bénévole au sein de la Courte Echelle

Nous recherchons des bénévoles majeurs pour accompagner les élèves dans leur travail scolaire, du CE1 à la Terminale. Vous avez des compétences littéraires, scientifiques, linguistiques ou méthodologiques. Vous disposez d'un peu de temps (hors horaires scolaires) pour transmettre vos connaissances et soutenir un (des) élève(s) en difficulté ? N'hésitez pas à nous rejoindre !

Contact : Valérie ROY

01 45 06 78 24 / 07 71 60 47 62

courte-echelle92@orange.fr

Devenez bénévole aux Femmes Relais

Vous avez un talent particulier et l'envie de faire partager vos compétences artistiques ou linguistiques. Nous recherchons des bénévoles, ayant l'envie de donner des cours d'anglais conversationnel ou d'animer un atelier créatif de dessin/peinture/sculpture sur argile.

Contact : Catherine DEFENDINI

01 84 20 48 71 / 01 41 18 02 19

Devenez bénévole à la Croix-Rouge

La Croix-Rouge à Suresnes organise chaque semaine, des ateliers de perfectionnement de la langue française à destination des personnes étrangères. Si vous avez une bonne maîtrise des savoirs de base, le sens de la pédagogie et de l'animation, l'unité locale de Suresnes recherche des bénévoles pour animer ces ateliers.

Par ailleurs, en tant qu'association de sécurité civile, la Croix-Rouge assure la couverture sanitaire des manifestations sportives et culturelles de ville. Pour venir en aide aux personnes victimes d'accidents ou de malaises, la Croix-Rouge forme ses bénévoles aux compétences de secouriste. Et pourquoi pas vous ?

Informations et contacts :

Jean-Michel / 01 47 72 45 26 (FLE) ou Laure / 06 64 49 85 60 (Secourisme)



suresnes.fr

ZOOM SUR UNE INITIATIVE SURESNOISE

Trouvez votre mission bénévole en un clic !

Beaucoup d'associations recherchent des bénévoles sur des missions diverses mais il est parfois compliqué de savoir quels sont leurs besoins. Afin de faciliter l'engagement des suresnois, la ville a mis en ligne sur son site internet, l'annuaire des missions bénévoles.

Régulièrement actualisé par l'observatoire citoyen et des intentions bénévoles, vous y trouverez les missions pour lesquelles les associations ou services de la ville recherchent des bénévoles. Il est possible de rechercher une mission par mot(s) clé(s), par domaine d'action ou encore par structure. Et si vous n'avez que peu de temps à consacrer à votre engagement, vous pourrez aussi y trouver les missions ponctuelles ou de bénévolat de compétences. Pour chaque mission proposée, vous retrouver ainsi sa description, les activités de la structure et les coordonnées du référent bénévole.

Rendez-vous sur : <https://www.suresnes.fr/ma-ville/engagements/observatoire-social-et-citoyen/annuaire-benevolat/>

ÇA SE PASSE AILLEURS

Les Accorderies : Un réseau d'échanges de services

Les accorderies, qui rencontrent un grand succès au Québec, sont des lieux qui visent à lutter contre la pauvreté, l'exclusion et l'isolement et à favoriser la mixité sociale. Ils mettent en lien des individus sur le concept d'une banque du temps (une heure de service rendu vaut une heure de service reçu). Les adhérents « accordeurs », peuvent proposer des services et pourront en recevoir d'autres, par d'autres accordeurs sur le principe d'une réciprocité globale. Cela crée ainsi des échanges, des rencontres et de la solidarité.

À Paris, 4 accorderies existent déjà, dans lesquelles il est possible d'échanger des services entre voisins comme du jardinage, de la cuisine, de l'aide aux devoirs, de l'apprentissage de langues ou encore du bricolage...

Plus d'informations sur : <http://www.accorderie.fr/>

LE SAVIEZ-VOUS ?

Droit de congés pour les dirigeants et encadrants bénévoles

Pour encourager la prise de responsabilités bénévoles et soutenir leur démarche citoyenne, la loi Egalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 permet aux dirigeants et encadrants bénévoles de concilier leur engagement associatif avec leur activité professionnelle. Si vous êtes engagé dans une association de loi 1901 qui existe depuis au minimum trois ans, vous pouvez demander un congé non rémunéré à votre employeur, afin d'assurer vos responsabilités associatives pouvant se tenir durant le temps de travail. Ces congés, qui peuvent être fractionnés en demi-journées, ne seront pas imputés sur la durée des congés payés annuels et ne pourront pas excéder six jours ouvrables.

Plus d'informations sur : <https://www.associations.gouv.fr/conge-engagement.html>

Si vous souhaitez vous impliquer et être accompagné dans votre projet de bénévolat, ou faire passer une information dans la prochaine newsletter, contactez :

L'Observatoire citoyen et des intentions bénévoles :
Camille PRESSE / 01 41 18 37 39 / cpresse@ville-suresnes.fr